



---

## Avis public d'élection

---

Date du scrutin 7 novembre 2021

*Par cet avis public, Sophie Dionne, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.*

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1  
Poste de conseillère ou conseiller 2  
Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4  
Poste de conseillère ou conseiller 5  
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

**Du 17 septembre au 1er octobre 2021**

#### **Horaire**

Lundi	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 00
Mardi	De 13 h 00 à 16 h 00	
Mercredi	De 13 h 00 à 16 h 00	
Jeudi	De 13 h 00 à 16 h 00	
Vendredi	De 13 h 00 à 16 h 00	

ou à l'extérieur de ces heures, sur rendez-vous seulement.

**Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

***Toute assermentation des candidats(es) élu(es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1<sup>er</sup> octobre 2021 se déroula seulement qu'après le 30<sup>e</sup> jour précédant celui fixé pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par le président d'élection.***

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire  
(vote par correspondance – COVID-19)**

**Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible ;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-euse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 18 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Josée Gougeon

Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente**  
Sophie Dionne  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1  
Tél. : 819 597-2424, poste 21

**Adjointe**  
Cynthia Diotte  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1  
Tél. : 819 597-2424, poste 27

Donné à Lac-du-Cerf, ce 7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-et-un (2021).



Sophie Dionne, présidente d'élection

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).